

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DU CNPE DE DAMPIERRE-EN-BURLY

Réunion de bureau du 26 AVRIL 2022

Compte-rendu

Présents :

Membres Bureau CLI André COPIN - Alain FOURCAULT - Gérard MAHAUD - Michel TINDILLERE
EDF Antoine GUILLAUMONT
Chargée de mission CLI Maud MICHEL

Absents / excusés :

Hubert FOURNIER - Catherine FUME - Johanny HAUTIN -
Christophe LÉVEILLÉ - Jacques MESAS - Esther VOLOZAN

1. Points d'actualités du CNPE

✓ Actualités du site :

• **Etat des tranches :**

Les tranches 1, 2 et 3 sont actuellement disponibles sur le réseau. La tranche 2 sera arrêtée le 27 avril pour la VD4, pour une durée prévue entre 130 et 150 jours.

La tranche 4 est à l'arrêt pour visite partielle depuis le 11 avril. L'arrêt a été décalé d'une semaine à cause des besoins du réseau électrique.

• **Production :**

A fin mars, la production s'est élevée à 6,4 TWh, sur un objectif de 21,5 TWh pour l'année 2022.

• **Exercices :**

Un entraînement avec les pompiers et le SAMU d'Orléans a été organisé le 17 mars, avec simulation d'évacuation dans des endroits difficiles d'accès, simulation du déploiement de la grande échelle...

Au mois de mai, EDF va accueillir le SAMU sur site pendant 1 journée pour leur permettre de s'accoutumer aux lieux et de rencontrer le service médical du site.

Par ailleurs, les 14 et 15 septembre 2022, un exercice nucléaire national (SECNUC) sera organisé sur le site de Dampierre, piloté par les services de la Préfecture.

• **Bornes électriques :**

Les travaux de mise en place de bornes électriques sur un des parkings du CNPE sont terminés : 96 bornes sont désormais disponibles pour les véhicules des salariés EDF et des visiteurs.

- **Evaluations par les pairs (Follow-up WANO et ECE Inspection Nucléaire) :**

En février, des revues par les pairs ont eu lieu sur le site par WANO ainsi qu'une inspection nucléaire EDF. Elles ont pour but de comparer la manière de travailler à Dampierre avec ce qui existe de meilleur sur le plan international.

A l'issue de ces évaluations, des progrès ont été soulignés, notamment en matière de gestion de la radioprotection, des situations de crise, de la maintenance...

Des marges de progrès ont toutefois été soulevées concernant la surveillance en salle de commandes, la gestion de l'incendie (question des charges calorifiques pour les entreposages et stockages), la qualité de réalisation du geste technique et la sécurité « classique » (chutes de plain-pied...).

En matière de sécurité, le site de Dampierre obtient de bons résultats sur le critère Tf1 (accident du travail avec arrêt) mais des résultats plus médiocres sur le critère Tf2 (accidents du travail sans arrêt), du fait d'un nombre élevé d'accidents de faible gravité.

Gérard MAHAUD estime que les causes profondes de ces accidents sont liées à des défauts d'attention.

André COPIN ajoute que la présence de la ligne managériale est essentielle sur ces aspects.

- **Evénements externes :**

EDF a participé à différentes manifestations au cours du premier trimestre 2022 : journée d'affaires du nucléaire, challenge sportif inter-entreprises, forum de l'orientation...

EDF rencontre des difficultés de recrutement pour le site de Dampierre (notamment pour la FARN). Le même problème est constaté pour le site de Belleville, mais la situation est moins tendue à Chinon et Saint-Laurent.

✓ ESS de niveau 1 :

- **ESS du 23/03/2022 :**

Lors d'un essai périodique sur la tranche 1, les équipes ont constaté qu'une vanne était fermée sur l'hydro-réfrigérant d'une pompe du système de contrôle chimique et volumétrique du circuit primaire (circuit RCV).

Le circuit de refroidissement de secours étant indisponible, la pompe a été considérée comme indisponible également, bien qu'elle soit effectivement en fonctionnement car son circuit de refroidissement « normal » fonctionnait.

La pompe RCV sert à faire circuler l'eau du circuit primaire (appoints chimiques et volumétriques). Il s'agit d'une pompe essentielle car elle joue un rôle en cas de dépressurisation du circuit primaire et permet d'injecter le bore.

L'événement a été classé en niveau 1 car les équipes n'ont pas pu évaluer la date à laquelle cette vanne a été fermée. C'est donc la date de l'essai périodique précédent (soit 2 mois auparavant) qui a été prise en considération. L'origine de cet événement n'a pas pu être déterminée.

Gérard MAHAUD se dit gêné par les termes de la conclusion dans la description de l'événement par EDF, qui conclut toujours de la même manière en indiquant que l'événement n'a pas engendré de problème sur la sûreté.

Il trouve dommage que la CLI soit considérée comme le grand public et reçoive les mêmes informations, alors que la CLI a besoin de comprendre pourquoi l'événement a été classé en

niveau 1. Il souhaiterait que la CLI soit destinataire des fiches internes rédigées par EDF lors des événements.

Antoine GUILLAUMONT explique que l'événement n'a effectivement pas eu de conséquence réelle, mais qu'il a bien eu une conséquence potentielle. Factuellement, il ne s'est effectivement rien passé lors de cet événement.

Gérard MAHAUD indique que si un groupe d'analyse des incidents était constitué au sein de la CLI, en lien avec EDF, cela permettrait à la CLI d'aller plus loin dans l'analyse et les explications autour des ESS.

André COPIN fait remarquer que des éléments complémentaires sont apportés par EDF lors des réunions de Bureau.

- **ESS du 15/04/2022 :**

Lors d'un essai périodique sur le circuit RIS (système d'injection de sécurité) de la tranche 4, une vanne ne s'est pas fermée alors qu'elle aurait dû se fermer de manière automatique.

Le défaut de cette vanne a provoqué 2 événements du groupe 1 dont le cumul doit être levé en moins d'une heure. Or l'équipe en place n'a pris en compte que le premier événement, et le 2^e a été levé en plus d'une heure. Un ESS de niveau 1 a donc été déclaré du fait du dépassement du délai lié à ce cumul.

André COPIN estime que la présentation en CLI plénière des améliorations apportées par EDF depuis plusieurs années en termes d'analyse des événements significatifs (plusieurs niveaux (défense en profondeur), facteurs humains et organisationnels), aurait un intérêt pédagogique, notamment pour les nouveaux membres.

Antoine GUILLAUMONT indique que le nombre d'ESS déclarés a été divisé par 10 en 20 ans, bien que beaucoup plus de choses soient détectées.

Alain FOURCAULT demande quelle a été la réaction de l'ASN à la suite de cet événement.

Antoine GUILLAUMONT répond que cet événement a mis en évidence un défaut d'analyse de la part du responsable d'exploitation, et que cet événement était évitable.

Gérard MAHAUD indique à nouveau être gêné par la formulation de la description de l'ESS par EDF, qui conclut à l'absence d'impact réel sur la sûreté. Il considère que la sûreté implique un ensemble de règles à respecter, et que dès que l'on enfreint une règle, cela impacte la sûreté, quand bien même il n'y a pas eu d'impact effectif sur l'installation.

Antoine GUILLAUMONT propose de regarder quelle est la formulation utilisée par l'ASN dans leur présentation de l'événement sur leur site Internet.

*→ Information post-réunion : sur son site Internet, l'ASN indique : « Cet événement **n'a pas eu de conséquence sur les installations, les personnes et l'environnement.** Néanmoins, en raison de la détection tardive par l'exploitant du non-respect RGE, cet événement, **qui a affecté les fonctions de sûreté** liées au confinement et au refroidissement du réacteur, a été classé au niveau 1 de l'échelle INES ». (cf. Annexe)*

✓ Programme industriel :

Le programme industriel du site de Dampierre prévoit 3 arrêts de tranches pour 2022 : la visite décennale de la tranche 2 (démarrage le 27/04/2022), une visite partielle de la tranche 4 (démarrage prochainement) et un arrêt pour simple rechargement de la tranche 3 (démarrage en octobre).

2. Préparation de la prochaine réunion plénière de la CLI (21 juin 2022 à Dampierre)

La prochaine réunion plénière de la CLI est prévue le 21 juin 2022 à partir de 14h00 à Dampierre (auditorium de l'espace culturel et sportif).

Il est proposé l'ordre du jour suivant :

- Actualités EDF → EDF – 45 mn
- Les différents scénarii d'accidents nucléaires, leur cinétique et leurs conséquences → ASN – 30 mn
- Présentation de l'exercice SECNUC du 14-15 septembre → Préfecture – 30 mn
- Présentation du règlement intérieur de la CLI mis à jour → CLI – 15 mn
- Questions diverses → 30 mn

Pour le point sur le règlement intérieur, il est convenu de mettre l'accent sur les changements et les nouveautés introduites dans le règlement, et de profiter de cette occasion pour insister sur l'importance de la participation des membres aux réunions et travaux de la CLI, ainsi que sur la formation des membres.

Il pourrait ensuite être présenté aux participants l'offre des formations de l'ANCCLI, et de sonder les membres présents pour connaître les thèmes qui les intéresseraient.

Il est proposé de demander à l'ASN s'ils disposent d'un document similaire (offre de formations), qui pourrait être présenté par la même occasion.

Gérard MAHAUD indique que, à l'occasion de la présentation d'EDF, il serait opportun de donner des explications générales sur le phénomène de corrosion sous contrainte, afin de bien différencier les tranches à l'arrêt pour maintenance de celles à l'arrêt pour vérification des problèmes de corrosion. Il fait remarquer que la presse avance le chiffre de 28 tranches arrêtées sur l'ensemble du parc, sans distinction, alors que la plupart de ces tranches sont arrêtées pour rechargement ou maintenance programmée.

Il lui semble important d'indiquer également où en sont les recherches de ce phénomène sur les réacteurs de 900 MW, dont ceux de Dampierre.

Michel TINDILLERE fait observer que le directeur de la centrale de Dampierre n'est pas habilité à parler des problèmes qui concernent l'ensemble du parc nucléaire français. Il faudrait pour cela faire intervenir Jean-Paul COMBEMOREL (directeur régional EDF pour la région Centre-Val de Loire) pour présenter cette problématique générale.

Concernant les réacteurs de 900 MW, Antoine GUILLAUMONT indique que le réacteur B3 de Chinon est en cours d'analyse. EDF va réaliser des contrôles destructifs (prélèvements) en arrêt de tranche, lorsque le circuit primaire est vidangé. Il ajoute qu'il n'y a pas de contrôle prévu à Dampierre pour le moment.

Il précise par ailleurs que la communication relative au marché de l'énergie est très réglementée : EDF ne peut pas tout dire et doit faire attention à ce qu'elle communique pour des raisons de respect de la concurrence (réglementation européenne).

Gérard MAHAUD demande s'il serait possible qu'EDF présente le rapport TSN lors de la séance plénière du 21 juin.

Antoine GUILLAUMONT répond que ce rapport n'est pas encore disponible. Il va néanmoins se renseigner pour savoir s'il sera possible d'en faire une présentation le 21 juin.

Gérard MAHAUD explique qu'il serait intéressant et pédagogique pour les membres de la CLI de présenter une comparaison des résultats de l'année à ceux des années précédentes.

3. Refonte du règlement intérieur : questions en suspens

Les points restés en suspens lors de la réunion de travail dédiée à la refonte du règlement intérieur sont étudiés en séance :

- **Adhésion de nouveaux organismes à la CLI :**

Il est acté de maintenir la phrase telle qu'elle était proposée, à savoir :

« Les demandes de personnes ou d'organismes souhaitant faire partie de la CLI sont examinées par le Bureau qui motive sa décision auprès de l'Assemblée plénière. »

- **Désignation des membres du Bureau :**

Il est acté de maintenir le paragraphe tel qu'il était proposé, à savoir :

« Si le nombre de candidats pour un collège est supérieur au nombre prévu ci-dessus, les représentants au Bureau sont élus par les membres de ce collège à la majorité des suffrages exprimés. En cas d'égalité entre deux candidats, le Président de la CLI désigne les membres retenus. »

La composition du Bureau est soumise à l'approbation de l'Assemblée plénière. »

- **Commissions thématiques et groupes de travail :**

Gérard MAHAUD souhaite qu'on inscrive « en dur » dans le règlement intérieur la création de commissions thématiques permanentes. Il a le sentiment, par les questions ou échanges qui se sont tenus lors des dernières réunions, que des personnes pourraient être intéressées par la commission environnement.

André COPIN fait remarquer qu'il est délicat de créer des groupes si personnes ne vient concrètement s'investir dans ces réunions. La mise en œuvre de commissions demande en effet du temps.

Il remarque que la rédaction actuelle du règlement permet au Bureau de demander ou de proposer la création d'un groupe avec un animateur pour le faire vivre, comme cela a été fait pour les avis de la CLI en début d'année.

Alain FOURCAULT trouve également plus opportun de créer des groupes ponctuels sur des questions précises que des commissions pérennes.

Gérard MAHAUD rappelle qu'il propose depuis 2 ans la création d'un groupe de travail dédié à la communication. Il considère que la communication transmise est trop complexe, et souhaiterait la mise en place d'une commission « communication » pour rendre plus lisibles les informations transmises par EDF.

Alain FOURCAULT rappelle qu'il a déjà indiqué ne pas être favorable à l'institution d'un journal de la CLI.

André COPIN ajoute qu'il existe déjà beaucoup d'outils et de sites Internet permettant de trouver de l'information. Il craint que des informations supplémentaires de la part de la CLI ne viennent en doublon avec ce qui existe déjà. Il considère que les membres doivent s'appropriier les informations eux-mêmes, par une démarche personnelle de recherche d'information, et qu'on ne peut pas obliger les membres à s'informer.

Michel TINDILLERE considère également que les membres ne peuvent s'approprier les informations que s'ils en sont demandeurs.

Gérard MAHAUD répond que le rôle de la CLI est de rendre ces informations plus captivantes, en les agrémentant et en expliquant de quoi il retourne. Il estime que les membres de la CLI ne regardent pas les gros documents qu'on leur envoie, mais qu'ils liraient plus volontiers un petit journal de 3 ou 4 pages.

Au final, il est acté de maintenir la rédaction actuelle du paragraphe du règlement intérieur, qui prévoit la possibilité de créer des commissions thématiques permanentes ou des groupes de travail temporaires, sans inscrire « en dur » dans le règlement la mise en place de ces instances.

Il sera simplement ajouté des exemples de commissions thématiques qui peuvent être créées, en reprenant les 3 thèmes proposés par Gérard MAHAUD.

4. Journée de la Résilience du 13 octobre

A la suite du rapport remis par Fred COURANT à la Ministre Barbara POMPILI en juillet 2021 relatif aux moyens de développer la culture du risque chez la population française, le Ministère de la Transition Ecologique a lancé un plan d'action sur la culture du risque.

Parmi les actions envisagées figure la mise en place d'une Journée de la Résilience face aux risques chaque 13 octobre.

Le 13 octobre 2022 verra donc la première édition de cette Journée de la Résilience. Dans ce cadre, l'ANCCLI a sollicité les CLI pour savoir quelles actions elles pourraient mener en matière de culture du risque nucléaire lors de cette journée.

Il est proposé d'organiser une formation à destination des membres de la CLI, en s'appuyant sur l'offre de formations de l'ANCCLI.

En particulier, il est envisagé de proposer une formation « média-training », organisée avec l'IRMa (Institut des Risques Majeurs de Grenoble).

Il est proposé d'évoquer ce sujet lors de la prochaine réunion plénière.

En attendant, Maud MICHEL enverra la liste des formations proposées par l'ANCCLI aux membres du Bureau, afin qu'ils se positionnent sur la formation qu'ils jugent la plus opportune à mettre en place pour le 13 octobre (à défaut, la formation « média-training » sera retenue, sachant qu'un contact a déjà été pris avec l'IRMa à ce sujet).

5. Points divers

✓ Séminaire des Présidents de CLI du 6 juillet 2022

L'ANCCLI organise son 3^{ème} séminaire des Présidents de CLI le mercredi 6 juillet 2022 à Paris. Cette réunion visera, notamment, à présenter les axes clés de la Journée de la Résilience, mais aussi à échanger sur le renforcement des liens stratégiques entre les CLI et l'ANCCLI et sur les priorités stratégiques communes.

Cette invitation a été envoyée à Jacques MESAS, qui envisage d'y participer. Alain FOURCAULT n'est en revanche pas disponible.

Il est précisé que le Président de la CLI peut être représenté à cette réunion par un membre du Bureau en cas d'indisponibilité.

✓ Groupe de travail « déchets » de l'ASN (CODIRPA)

L'ASN a informé la CLI de Dampierre qu'un de ses membres, M. Fabrice GORECKI, qui faisait partie du groupe de travail « déchets » de l'ASN, ne peut plus y participer. L'ASN sollicite la CLI pour savoir si un autre membre serait volontaire pour le remplacer.

L'ASN doit envoyer des informations sur ce groupe de travail. Une fois ces informations transmises, il est proposé d'envoyer un message à l'ensemble des membres de la CLI pour demander si l'un d'entre eux serait volontaire pour participer à ce groupe de travail.

André COPIN fait remarquer qu'il fait également partie de ce groupe de travail.

✓ Questions diverses lors de la CLI plénière du 21 juin

Gérard MAHAUD informe que, lors de la réunion plénière de la CLI du 21 juin, il posera la question des objectifs de l'acquisition foncière autour du CNPE de Dampierre, notamment dans le contexte de l'annonce de la construction de plusieurs EPR par le Président de la République.

Si M. COMBEMOREL est présent à cette réunion, ce sera l'occasion de lui poser cette question.

Prochaine réunion plénière de la CLI :

**Le mardi 21 juin 2022 de 14h00 à 16h30
à Dampierre-en-Burly (auditorium de l'espace culturel et sportif)**

ANNEXE

Avis d'incident relatif au non-respect de la conduite à tenir prévue par les règles générales d'exploitation du réacteur 4

Site Internet de l'ASN - Publié le 29/04/2022

Le 15 avril 2022, l'exploitant de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un évènement significatif pour la sûreté relatif au non-respect des règles générales d'exploitation (RGE) du réacteur 4 concernant un dépassement du délai de repli de ce réacteur requis en cas d'indisponibilité du système d'injection de sécurité (RIS).

Les RGE sont un recueil de règles approuvées par l'ASN qui définissent le domaine autorisé de fonctionnement de l'installation et les prescriptions de conduite des réacteurs associées. Elles prescrivent notamment les délais maximums de réparation en cas d'indisponibilité des systèmes requis pour assurer la sûreté des réacteurs.

Le système d'injection de sécurité (RIS) permet, en cas d'accident causant une brèche au niveau du circuit primaire du réacteur, d'introduire de l'eau borée sous pression dans celui-ci afin d'étouffer la réaction nucléaire et d'assurer le refroidissement du cœur. Ce système de sauvegarde est alimenté en eau par des réservoirs. Afin de maximiser le volume d'eau disponible, une partie du circuit permet de réutiliser l'eau injectée. Lors de la phase de recirculation, la fermeture de certaines vannes du système RIS permet d'assurer la fonction de confinement du réacteur. Ce système dispose de deux voies redondantes.

Le 11 avril 2022, la mise à l'arrêt du réacteur 4 de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly était en cours dans le cadre de sa maintenance programmée. Pendant cette mise à l'arrêt, des essais périodiques sur différents matériels doivent être réalisés par l'exploitant, dont un essai périodique sur le système RIS. Lors de cet essai, les opérateurs constatent qu'une vanne de ce système ne se ferme pas.

La non-fermeture de cette vanne provoque l'indisponibilité partielle du système RIS et notamment de son système de réutilisation de l'eau injectée. Dans ces conditions, les RGE demandent le repli du réacteur sous une heure, ce qui n'a été identifié que postérieurement par l'exploitant.

Cet évènement n'a pas eu de conséquence sur les installations, les personnes et l'environnement. Néanmoins, en raison de la détection tardive par l'exploitant du non-respect RGE, cet évènement, qui a affecté les fonctions de sûreté liées au confinement et au refroidissement du réacteur, a été classé au **niveau 1** de l'échelle **INES** (échelle internationale des évènements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

Après plusieurs tentatives en salle de commandes, la vanne a pu être refermée et des essais ont été réalisés afin de justifier sa disponibilité. L'analyse des causes de la non-fermeture de la vanne par l'exploitant est toujours en cours.